

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 25 MAI 2020**

Date de convocation : 20 Mai 2020

Date d'affichage : 20 Mai 2020

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme DUCHEMIN Cécile, M. CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. BERVEILLER Daniel, Mme DE BARROS Ilda, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme CUCINIELLO Jessica, M. MASURE Frédéric, Mme GANDON Nathalie, M. NABAIS Alexis, Mme LECOCQ Véronique, M. MARTINS Pedro, Mme SOREL Isabelle, M. HADJ-SAADY Yann, Mme PLISSON Annie-Claude, M. LEGRAS Olivier, Mme THOMASSET Muriel, M. BIZEBARD Thierry, Mme DOSME Sylvie

Absent(s) :

Nombre de votants : 23

Mme Lucie SELLEM, Maire sortante, déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominal des conseillers. La présidence de la séance est ensuite assurée par Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, doyenne de l'assemblée.

Secrétaire : A été nommée secrétaire : Cécile DUCHEMIN

L'an deux mille vingt, le 25 Mai à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, doyenne de l'assemblée.

Délibération n°20-005 Sur proposition de Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, doyenne de l'assemblée, le Conseil municipal, par **19 voix POUR soit à la majorité absolue**, élit Madame SELLEM Lucie, Maire de Gometz le Château.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après constitution du bureau par un secrétaire et 2 assesseurs, respectivement Cécile DUCHEMIN, Alexis NABAIS et Pedro MARTINS, la présidente procède à l'appel de candidatures.

Les candidats sont :

- Madame SELLEM Lucie
- Monsieur LEGRAS Olivier

Mme SELLEM ne souhaite pas prononcer de discours.

Mr LEGRAS prononce un discours (joint en annexe en fin de PV).

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans une enveloppe fermée et glissée dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame SELLEM Lucie : **19 voix**
- Monsieur LEGRAS Olivier : **4 voix**

Madame SELLEM Lucie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Remerciement de Mme le Maire pour l'organisation du scrutin.

Délibération n°20-006 Sur proposition de Mme SELLEM Lucie, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR et 4 contre (LEGRAS, THOMASSET, BIZEBARD, DOSME)** approuve le nombre de 5 adjoints au Maire.

Mme SELLEM Lucie, Maire, propose de fixer à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

Mme DOSME interroge sur la raison de ce choix.

Mme SELLEM explique que la commune peut fonctionner avec 5 adjoints au lieu de 6. De plus, ce choix est motivé par rapport à l'impact sur l'enveloppe du budget communal puisque les indemnités aux élus sont ainsi moins conséquentes.

Délibération n°20-007 Sur proposition de Mme Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal par **19 voix POUR**, élit la liste des adjoints.

Mme SELLEM Lucie, Maire, procède à l'appel de candidatures.

La liste « Gometz avec vous » est candidate.

Les élus de Gometz Uni et Solidaire ne proposent pas de liste et font savoir qu'ils ne prendront pas part au vote.

Mme le Maire demande de procéder au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans une enveloppe fermée et glissée dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

A obtenu :

- Liste « Gometz avec vous » : **19 voix**

La liste « Gometz avec vous » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau et immédiatement installés :

M. GAUDART Franck, 1er adjoint au Maire

Mme BRETECHER Cécile, 2e adjoint au Maire

M. DE ALMEIDA José, 3e adjoint au Maire

Mme DUCHEMIN Cécile, 4e adjoint au Maire

M. CAHAREL Brice, 5e adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Lecture de la charte de l'élu local par Lucie SELLEM, Maire

Discours de Mme le Maire (joint en annexe en fin de PV).

Délibération n°20-008 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR à l'unanimité**, délègue au Maire les attributions suivantes :

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et dans la limite de 25 000 euros, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- 12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code étant précisé que cette délégation concerne la totalité du périmètre d'application du droit de préemption urbain simple et renforcé, et que le seuil de cette délégation est fixée à 500 000 euros;
- 15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans toutes les actions intentées contre elle devant les juridictions judiciaires et administratives ;
- 16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 euros ;
- 17° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 18° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le Conseil municipal à savoir 300 000 euros ;
- 19° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, avec application du seuil de 75 000 euros ;

Avant qu'il soit procédé au vote, Mr BIZEBARD demande la parole concernant cette délibération. Les élus de l'opposition ne souhaitent pas participer à ce vote en l'état initial de la délibération car ils ne comprennent pas le bienfondé de toutes les délégations. Ils demandent également l'ajout de la mention suivante sur la délibération : « Le Maire s'engage à rendre compte de manière exhaustive de l'intégralité des décisions qu'il a prise en application de la présente délégation »

Mme le Maire demande des précisions sur les points qui posent question et indique qu'il est nécessaire malgré tout de valider celles des délégations concernant la vie quotidienne et qui n'impliquent pas de décisions conséquentes au sens administratif du terme. Cela évite de délibérer à chaque fois, selon un plafond de dépense indiqué et donc de réunir le conseil toutes les semaines pour chaque décision. Elle rappelle que la liste des délégations accordées au Maire avait déjà été allégée il y a 6 ans, notamment sur les plafonds.

Il est proposé de revoir chaque décision pour savoir celles qui doivent être impérativement gardées en attendant le prochain CM, où nous pourrions redélibérer si nécessaire.

Après discussions et en fonction des besoins propres à la commune, notamment au vu des décisions prises lors du précédent mandat, il est acté de garder les délégations 3,5,6,7,8,9,10,12,13,14,15,16,17,18,19.

Les délégations 1,2,4,11, 20 et 21 sont supprimés à la demande des élus de Gometz Uni et Solidaire.

Point d'information sur la gestion de crise COVID19

Explication sur la gestion de crise par **Mme le Maire** (point joint en fin de PV).

Mr LEGRAS prend la parole. Il remercie les agents territoriaux pour leur gestion de la crise et regrette la manière dont les élus majoritaires ont mené les choses.

La crise a été gérée à l'ancienne, sans concertation ni partage d'idées alors que cette crise n'était pas que politique mais avant tout humaine. Il est dommage qu'il n'y ait pas eu plus de demande d'aide alors que Mesdames Dosme et Thomasset s'étaient spontanément proposées, et il donne l'exemple de plusieurs communes où des décisions communales de grandes ampleurs ont été prises (distribution de gel hydroalcoolique aux arrêts de bus, aides financières aux commerçants et entreprises)

Les informations sur les actions menées ont été transmises après coup, ce qui est dommage.

Mme THOMASSET remercie Mme le Maire pour cette présentation et remercie tout particulièrement les personnels de la mairie pour leur implication durant la crise sanitaire.

Elle interroge : Refuser la réouverture et y être contraint par le Préfet n'empêchait pas de préparer la réouverture mais permettait d'atténuer voir de supprimer la responsabilité du Maire qui est très engagée du fait du désengagement de l'état sur les collectivités locales. Nous aimerions donc entendre ce qui a motivé ce choix.

Mme le Maire répond qu'elle n'a pas voulu s'opposer à la réouverture des écoles et ce, dès le début. Le souhait d'ouvrir dès le 11 mai était en lien avec des raisons sociales essentiellement. Des difficultés et des

inégalités se sont creusées pour les familles qui doivent travailler tout en faisant l'école à la maison. En parallèle, les services avaient tout anticipé pour que la reprise se fasse vite et dans de bonnes conditions.

Mme le Maire rappelle à ce propos que les recommandations du conseil scientifique sur la non ouverture des écoles au début portaient sur une réouverture en l'état de ce qui se faisait auparavant. Un protocole sanitaire a donc été mis en place pour permettre la réouverture et nous avons souhaité le mettre en place dès le début. Elle remercie les directeurs des écoles, notamment Mr GABILLET, directeur de l'école élémentaire qui a partagé cette volonté de réouverture. Les responsabilités d'ouvrir ont été partagées ensemble.

La gestion des réouvertures a été basée sur la situation locale. La configuration sur Gometz est favorable car les lieux sont propices au respect des gestes barrières et de distanciation sociale et que le personnel était disponible. Il n'y avait pas de raisons techniques ni humaines de ne pas le faire.

Les parents ont répondu présents puisqu'environ 50% des familles ont souhaité faire revenir leur enfant sur l'école.

Mme DOSME souhaite intervenir pour les entreprises. Pour celles que l'on ne peut pas dénombrer, quand cela pourra t'il être fait ? Il serait souhaitable d'avoir une approche personnalisée, notamment avec les petites entreprises.

Mme le Maire indique avoir déjà répondu à cette interrogation dans son point d'information et rappelle que le recensement des entreprises est en cours par les services de la CPS. **Franck GAUDART** précise que les appels ont commencé depuis le 18 mai. Il est évalué entre 150 et 200 entreprises sur Gometz.

Mme le Maire rappelle aux élus que s'ils connaissent des entreprises en difficultés sur la commune, il ne faut pas hésiter à leur dire de venir vers les services de la mairie pour orientation.

Mr LEGRAS indique que dans le Loiret par exemple, une commune a décidé de verser une subvention directe à chaque commerce de la commune.

Mme le Maire rappelle que les aides d'urgences en lien avec la crise sont versées par la CPS et explique que des réunions ont été organisées 3 ans de suite avec les entrepreneurs de la commune. La mobilisation pour ces rencontres était faible puisqu'uniquement 3 à 4 entreprises étaient présentes à chaque fois.

Quand la commune fait des démarches envers les entreprises, cela n'est pas simple. A 3 reprises, cela a été un échec.

Mr LEGRAS reproche un problème de méthode. Beaucoup de communication mais le citoyen doit venir à l'information. Ainsi, le nombre de dossiers au CCAS a largement diminué durant le précédent mandat.

Il reproche la démarche de distribution des masques sur un point de rencontre alors qu'il aurait été possible d'aller faire une distribution individuelle dans chaque foyer.

Mme le Maire rappelle qu'au cours du précédent mandat, les situations au service social ont été plus suivies avec une orientation vers les aides légales dans un premier temps. Cela explique grandement la diminution des dossiers présentés au CCAS. Le choix de la distribution de masques sous cette forme a été fait pour équiper un grand nombre de personnes rapidement tout en respectant les gestes barrières. En porte à porte, il est difficile d'avoir les personnes disponibles, les masques pour Gometz n'ayant été reçus que le lundi 18 mai. Pour rappel, tous les séniors ne souhaitant pas se déplacer ont été livrés.

Mr LEGRAS reproche le manque de réactivité pour la commande de masques pour la commune aboutissant à une première distribution 10 jours après le début du déconfinement !

Mme le Maire indique qu'il a fallu faire extrêmement attention lors des commandes, les sollicitations de prestataires plus ou moins honnêtes ont été nombreuses. A titre d'exemple, des communes n'ont jamais été livrées de commandes passées alors que des acomptes de paiement ont été versés (Ex d'Orsay, masques commandés mais non livrés). S'agissant d'argent public, il est nécessaire d'être vigilant. Le choix a donc été de passer par la plateforme départementale pour éviter les arnaques.

En parallèle et en attente de la livraison des masques en tissus, de nombreux masques chirurgicaux jetables ont été distribués à ceux qui en avaient besoin sur simple demande en mairie.

Le conseil est clos à 22h36.

La séance est levée à 22h36.

Le compte rendu de la séance a été affiché le mardi 26 mai 2020 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Cécile DUCHEMIN

A Gometz le Châtel, le 26 mai 2020,

Lucie SELLEM

DISCOURS MR LEGRAS

« Mesdames & Messieurs les Conseillers,

Je présente aujourd'hui ma candidature à la fonction de Maire.

Rassurez-vous, je ne suis ni fou, ni stupide, je sais parfaitement compter et me doute qu'en ce début de mandature, la logique et légitime loyauté à la liste qui vous a fait élire vous portera à préférer votre tête de liste à celui que l'on vous a certainement décrit comme l'empêcheur de diriger en rond !

Alors pourquoi se présenter me direz-vous, si ce n'est que pour rassembler son propre camp, réduit à peu par un mode de scrutin qui ne permet pas une juste représentativité proportionnelle... Je vous rappelle à ce propos que votre représentativité ne repose que sur 29% des inscrits et que cette « majorité » est donc toute relative.

C'est simple.

Il s'agit pour nous de prendre date avec vous et de vous tendre la main pour le jour où, comme vos prédécesseurs, vous ouvrirez grands les yeux pour pleurer des illusions perdues et prendre conscience du sectarisme qui anime votre tête de liste et sa garde rapprochée tenants d'une démocratie autoritaire, verticale et Jupitérienne.

Alors, quand ce jour viendra, plutôt que de démissionner comme MM. LABÉ, LAYA, GAMBINO et VERMILLON que je vous invite à rencontrer et questionner ou, mieux encore, de finir ostracisés et placardisés comme Mmes DARMON, PHILIPPE et CABOUX, alors peut-être vous souviendrez-vous de notre main tendue, de notre proposition de travailler ensemble dans le respect de chacun, de notre souhait d'un autre fonctionnement démocratique, plus juste, plus attentif à chacun.

En attendant, je me doute bien que vous préférerez vivre vos propres expériences auprès de votre tête de liste et de sa démocratie « innovante » tandis que je me contenterai d'animer et de coordonner une réflexion collective, libre, ouverte et dénuée de préjugés et de dogmes.

Merci de votre attention. »

DISCOURS MME SELLEM

« Je voudrai avant tout remercier tous les acteurs de la campagne municipale et des élections, jusqu'à l'organisation du conseil de ce jour, agents municipaux, citoyens engagés sur les 2 listes, assesseurs et scrutateurs, et tous les habitants qui se sont déplacés pour voter le 15 mars malgré le contexte.

Nous avons basculé dès le lendemain dans le tourbillon du confinement et le début d'une période inédite, inattendue par sa durée, bouleversante par ses multiples conséquences dans tous les domaines. J'ai une pensée particulière pour toutes les familles touchées par cette épidémie, tous les patients encore souffrants de la maladie, tous ceux qui se sont engagés pour la combattre, tous ceux qui, par leur travail, ont permis d'assurer les services du quotidien, tous les bénévoles, notamment couturières et couturiers, mais aussi « bon voisins », qui ont su mettre en place des solidarités de proximité, et tous les Castelgometziens qui ont en conscience respecter les consignes de confinement.

Dès le 16 mars, l'ensemble des services communaux ont été réorganisés de façon à maintenir le lien nécessaire avec les plus fragiles et au-delà avec tous ceux qui en exprimaient le besoin. La grande majorité des agents sont restés mobilisés, alternant du travail sur site et à leur domicile et pour certains volontairement présents au quotidien. Ils ont su adapter leurs missions vers des actions nouvelles et innover tous les jours pour répondre au mieux aux difficultés quotidiennes de chacun. Je souhaite, au nom des Castelgometziens, leurs exprimer notre

plus grande reconnaissance. Nous avons déjà conscience de leur sens du service public, nous avons pu le constater au quotidien pendant le confinement et nous le mesurons un peu plus tous les jours par leur engagement depuis le 11 mai, merci.

Nous avons une conscience aigüe du chemin qui reste à parcourir, de l'apprentissage nécessaire de notre nouvelle vie à tous avec ce virus, du bouleversement qu'il implique dans nos relations sociales, et surtout des conséquences fortes et brutales attendues dans les semaines qui viennent, économiques et sociales.

C'est le défi qui attend toutes les collectivités territoriales, poursuivre l'accompagnement nécessaire de tous dans les semaines, les mois, et probablement les années à venir, tout en permettant la réalisation des projets annoncés. Vos élus sont mobilisés et particulièrement motivés par cette perspective. Nous savons les belles réalisations du mandat précédent, nous réalisons au quotidien à quel point elles sont utiles et appréciées par les habitants, et je remercie les élus sortants, leurs actions et leur travail ont fait avancer la commune. Et si le mandat précédent n'a pas été un long fleuve tranquille, le mandat qui s'annonce débute par un immense bouleversement, il va nécessiter travail, concentration, engagement et pas mal d'audace !

C'est avec une belle énergie, une équipe en partie renouvelée que nous sommes prêts à poursuivre, à relever le défi, en gardant à l'esprit des valeurs fortes :

- Le bien-vivre en commun, une attention portée aux plus fragiles et à toutes les générations,
- L'écologie, la lutte contre le réchauffement climatique, la valorisation de la biodiversité déclinée dans tous nos projets,
- Une démocratie apaisée et efficace
- Une gestion financière rigoureuse, rendue encore plus nécessaire depuis le 15 mars.

Agir tout en restant prudents, apprendre à se retrouver en respectant les gestes barrières, rester à l'écoute de tous, maintenir solidarité et cohésion seront nos premiers objectifs.

Merci »

INTERVENTION Lucie SELLEM, Maire, Gestion de la crise COVID19

«

- RH :

Au 16 mars, tous les agents fragiles et/ou ayant des enfants de moins de 16 ans ont été placés en ASA, les agents administratifs ont été placés en télétravail avec alternance de présentiel afin d'assurer les permanences en mairie, les services techniques ont travaillé en alternance par équipe, les agents des services scolaires, entretien, animation ont adapté leurs missions en fonction des besoins (administratifs, aides aux courses, aides aux familles/devoirs, soutien scolaire)

- Maintien d'un accueil téléphonique en mairie en journée et gestion des urgences sur RDV. Mise en place d'un numéro d'appels d'urgence 7J/7, 24h/24, quelques appels concernant les masques et le lien avec la Poste et une urgence état civil (décès).
- Mise en place d'un plan de continuité d'activité dès le 16 mars puis d'un plan de reprise d'activité à compter du 11 mai recensant les actions menées et services maintenus
- Séniors :

Dès le début, un travail conséquent de recensement des séniors de plus de 70 ans a été effectué en recoupant les données accessibles, listes électorales, inscriptions repas/sortie, échanges divers avec la mairie. Ils ont tous été contactés puis appelés 2 fois par semaine pour prendre des nouvelles, déclencher si besoin une aide aux courses (alimentaires et pharmacie), aide aux déplacements médicaux, soutien moral. Les séniors inscrits sur le registre canicule ont été appelés tous les jours.

Le lien avec l'ADMR et le CLIC NOA a été maintenu, 3 situations complexes ont été gérées (2 signalées par les voisins, 1 par l'ADMR)

Dès réception des masques jetables commandés par la commune, ils ont été mis à la disposition des séniors ayant besoin de se rendre à des RDV médicaux.

La liste a régulièrement été mise à jour en fonction des signalements recensés (élus, voisins, manifestations spontanées...)

- Social :

L'ensemble des familles ayant fait appel aux services sociaux de la commune dans les années précédentes a été contacté dès le début pour prendre des nouvelles et évaluer les situations. En cas de besoin et dès réouverture des épiceries sociales, les dossiers ont été constitués (3 familles ont pu en bénéficier avec proposition d'accompagnement véhiculé au besoin)

Dès l'annonce de la mise en place de l'aide supplémentaire de la CAF pour les familles ayant un QF inf à 1000 avec perte de revenu, l'ensemble de nos familles connues relevant du dispositif ont été contactées (60 familles, 30 dossiers constitués)

Les familles sont appelées tous les 15 jours pour prendre des nouvelles.

Aucune situation n'a nécessité de délivrance d'une aide d'urgence

- Scolaire et animation :

L'école et le périscolaire ont été ouverts depuis le début pour les enfants de parents de professions prioritaires, contactées par nos services dès le lundi 16 mars. Entre 1 et 4 enfants y ont été accueilli du lundi au vendredi.

Un lien avec les familles en difficultés avec l'école à la maison (pas de matériel informatique, pas de possibilités d'impression, pas d'internet) a été mis en place par les animateurs et des impressions des devoirs ont été effectuées quotidiennement en mairie (14 familles concernées)

Ré-ouverture progressive en accord avec le Sous-Préfet, l'Inspecteur de circonscription, les 2 directeurs et les services, au regard de la configuration des locaux et des personnels présents,

à partir du 12 mai : GS, CP, CM2

à partir du 25 mai pour tous les niveaux

en application du protocole sanitaire.

Ré-ouverture du restaurant scolaire avec des repas chauds tous les jours.

En attente des contours du dispositif 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) pour les temps périscolaires sur le temps scolaire.

En lien avec le collège, un service d'accueil pour les enfants volontaires (pas de matériel et/ou décrochage) a été organisé par nos animateurs en tout petit groupe, moins de 4 enfants, sur des créneaux d'1h30 tous les jours afin de permettre l'accès à un ordinateur et/ou à un lieu calme pour travailler et se concentrer. Cette mission devrait être reprise par la MJC à partir du 25 mai.

- Services Techniques : maintien du travail en alternance 2 équipes, maintien de l'astreinte technique, entretien de la commune et espaces verts, mise en place de l'éco-pâturage, entretien des bâtiments et aménagements de locaux scolaires en vue de la reprise du 12 mai. Une enquête sur une pollution du Vaularon a été gérée avec l'astreinte du SIAHVY, en cours. Nous subissons des incivilités conséquentes depuis le déconfinement et la ré-ouverture des espaces forestiers, du stade et des aires de jeux, en lien avec une fréquentation forte et festive, notamment hors commune.

- Masques, gel hydroalcoolique et matériels de protection :

Commande de gel hydroalcoolique à une entreprise de Courtaboeuf qui a assuré la fourniture dès le début de la crise.

Commande de blouses pour l'ensemble des agents entretien/ATSEM/animation et personnels administratifs intervenants à l'agence postale.

Commande de visières pour tous ceux qui le souhaitent dont les enseignants (40 reçues), 15 ont été données par Polytech.

Mise en place à l'accueil et à la MSP de protection en plexis fabriquées par Tecform à Gometz.

Commande de masques jetables chez manutan collectivités, pour équiper tous les agents et si besoin les enseignants pour 3 mois, mis également à disposition en attendant l'arrivée des masques en tissu des habitants ayant besoin de se déplacer.

Commande de masques en tissu, 1 par habitants, via la plate-forme départementale.

Commande de masque en tissu enfants, 2 par enfants de 6 à 11 ans, via un groupement d'entreprises d'insertion du territoire, distribués via l'école au fur et à mesure de la reprise des enfants.

Distribution des masques en tissu du département et de la commune le 21 mai, parvis de Barbara. L'ensemble des seniors avait été informé par téléphone, ceux qui ne souhaitaient pas se déplacer ont été livrés. 900 habitants de plus de 11 ans sont pourvus.

En attente de la livraison de la deuxième partie des masques de la commune.

- Professionnels de santé :

Don de l'ensemble du stock d'équipement jetable de la restauration (sur-blouses, charlottes, sur-chaussures...) à l'hôpital d'Orsay fin mars.

A la demande de l'hôpital, centralisation des blouses fabriquées par les couturier-es pour acheminement vers l'hôpital.

Don de blouses en tissu aux professionnelles de Gometz (infirmières, dentiste).

Acheminement des masques donnés par la région aux pharmaciens (1000 masques) pour équiper les patients fragiles et/ou malades.

Mise à disposition si besoin de barrières pour gérer les accès (pharmacie, dentiste)

- Economie locale

Compétence portée par la région et en partie déléguée à l'agglomération.

Contact pris avec les entreprises et commerces ouverts pendant le confinement, masques offerts par la région acheminés pendant le confinement aux commerces et entreprises recevant du public.

Recensement en cours des entreprises éligibles aux dispositifs régionaux et de l'agglomération en lien avec les services de la CPS.

Informations sur les dispositifs d'aides, les contacts à l'agglomération et à la région, régulièrement mise à jour sur la page « entreprises du territoire » sur le site de la commune.

- Communication

Pages d'info dédiées sur le site, lettre d'info hebdomadaire, mise en place d'une page instagram.

Une lettre d'info papier distribuée dans toutes les boîtes en avril informant des dispositifs et du numéro d'appel. »